

113. Décision du 14 mars 1883 classant les îles de l'archipel des Tuamotu pour la pêche et le chargement des nacres.....	131
114. Décision du 15 mars 1883 autorisant le sieur Wells à commander les bâtiments armés au grand cabotage.....	132
115. Décision du 19 mars 1883 fixant les frais de détention à la prison civile de Papeete des marins du commerce emprisonnés par application du décret-loi du 24 mars 1852.....	132
116. Décision du 20 mars 1883 déclarant l'île de Marutea du Sud propriété domaniale française.....	133
117. Arrêté du 20 mars 1883 punissant de 15 jours de prison et de 100 fr. d'amende les contraventions aux § 1 ^{er} et 2 de l'article 3 de l'arrêté du 24 janvier 1874 sur la pêche des nacres.....	135
118. Décision du 22 mars 1883 autorisant le sieur John Slaiding Humphreys à commander les bâtiments armés au petit cabotage.	136
119. Décision du 28 mars 1883 autorisant M. Goupil, consul du Chili à Papeete, à exercer ses fonctions consulaires.....	136
120. Arrêté du 31 mars 1883 rendant exécutoires les rôles supplémentaires de diverses perceptions pour le 4 ^e trimestre 1882.....	137
121. Arrêté du 31 mars 1883 rendant exécutoires les rôles supplémentaires de diverses perceptions pour le 1 ^{er} trimestre 1883.....	138
122. Arrêté du 31 mars 1883 rendant exécutoires les rôles principaux de diverses perceptions de l'exercice 1883.....	139
123. Arrêté du 31 mars 1883 réglant l'introduction et la vente de l'huile de pétrole dans la colonie.....	141
124. Arrêté du 31 mars 1883 ouvrant un crédit provisoire de 39,000 fr. au Chef du service administratif de la marine.....	143

DÉCISIONS DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.

125. Décision du 1 ^{er} mars 1883 allouant une indemnité annuelle de 1,250 fr. au sieur Hérault.....	144
126. Décision du 8 mars 1883 répartissant le personnel de la Direction de l'Intérieur.....	144

DÉCISION DU CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MARINE.

127. Décision du 15 mars 1883 fixant les frais de bureau à allouer aux chefs de détail de l'Administration de la marine.....	145
128. à 144. Nominations, mutations, etc.....	146

N^o 104. — *ORDRE portant qu'une somme de 450 francs sera payée au pilote Hamard pour la mise en état de son embarcation.*

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu le certificat en date du 2 février 1883, délivré par M. le capitaine de frégate Ménard, commandant de l'éclaireur d'escadre le